

Réponse de la Municipalité
au postulat de
M. Victor Braune
intitulé « Mise en place d'une Commission
permanente des affaires régionales »

Date proposée pour la séance de la commission

10 janvier 2019 à 19h00
Salle Mont-Blanc, Montoly

Municipal responsable : M. Gérald Cretegy, Syndic

Fait à Gland, le 20 novembre 2018

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 5 octobre 2017, le Conseil communal acceptait la prise en considération de ce postulat et le transmettait à la Municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat de M. Victor Braune est la suivante :

*« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Alors même que la commune est le pouvoir politique le plus proche des citoyens, on observe une nette tendance à la régionalisation de nombreuses tâches auparavant exclusivement exercées par les seules communes et aujourd'hui majoritairement concertées au niveau intercommunal, régional ou même intercantonal. Gland est indéniablement un 'pôle' pour une partie du district de Nyon et notre ville est de ce fait fort bien représentée au Conseil régional, dans les instances du 'Grand Genève' ainsi que dans les associations et commissions intercommunales de plus en plus nombreuses (comme l'APEC ou Réseau d'accueil des Toblerones pour ne citer qu'eux). Face à cette tendance à la régionalisation, une supervision de la politique régionale de la Ville par le délibérant communal apparaît opportune.

Permettre au Conseil communal, par l'intermédiaire d'une commission permanent, de comprendre les politiques régionales de la Municipalité et de les orienter (sans pour autant entraver la nécessaire marge de manœuvre de l'exécutif) créerait indéniablement une plus grande cohésion de défense des intérêts glandois et compréhension lors de votes sur des objets importants comme par exemple d'éventuelles futures installations sportives d'envergure régionale (piscines, patinoires). En effet, cela touche et limite bien souvent des compétences fondamentalement communales comme l'aménagement du territoire. Sans la rendre obligatoire, la présence de conseillers communaux et citoyens siégeant au Conseil régional, à l'APEC ou au RAT serait évidemment un atout.

Des commissions des affaires régionales et intercommunales ont été créées par les municipalités et conseils communaux dans de nombreuses communes vaudoises plus grandes et plus petites que Gland, notamment à Lausanne (135'000 hab.), à Renens (20'000 hab.), à Nyon (20'000 hab.), à Pully (18'000 hab.), à Bussigny (8'000 hab.), à Cheseaux-sur-Lausanne (4'000 hab.) et à Commugny (2'600 hab.).

Usant de mon droit d'initiative, je demande par ce postulat à la Municipalité d'étudier l'opportunité de la mise en place d'une 'commission permanente des affaires régionales' du Conseil communal, ou subsidiairement, de la Ville en s'inspirant si nécessaire des commissions semblables des communes précitées. Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse et ses propositions en réponse à ce postulat. »

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Introduction

La Ville de Gland est un carrefour géographique reconnu depuis de nombreuses années. Cependant, elle est aussi et surtout un carrefour politique tant la ville est présente sur la scène régionale, cantonale voire même inter-cantonale et en représente un acteur-clé. Il ne fait aucun doute que notre Ville doit maintenir son rôle au sein des différentes instances régionales et cantonales pour faire valoir ses idées et porter ses intérêts tout comme ceux du district.

A l'heure de l'interconnexion et de la mise en réseaux, une ville ne peut fonctionner en vase clos sans quoi elle risque de déperir.

Propositions de la Municipalité

Comme mentionné dans le postulat, de nombreuses villes ou communes possèdent d'ores et déjà une Commission des affaires régionales. La Municipalité de Gland estime que dans l'optique de consolider la position de notre Ville sur la scène politique régionale et cantonale ainsi que pour permettre au Conseil communal d'entrer en matière sur des objets relevant de cette thématique, une telle commission devrait voir le jour.

Après analyse de telles commissions dans plusieurs villes et communes vaudoises, la Municipalité propose la mise sur pied d'une « *Commission des affaires régionales et intercommunales* », permanente, qui aurait comme missions de base :

- Le suivi des activités des associations régionales et autres instances intercommunales. A ce titre, la commission donnerait son opinion consultative quant à des objets régionaux et intercommunaux.
- La prise en charge de l'examen des préavis municipaux portant sur des affaires intercommunales, régionales voire inter-cantonales.

Cette commission devrait compter parmi ses membres les délégués aux Conseil intercommunaux des associations de communes. Cette représentation permettrait une connaissance des problématiques régionales et intercommunales. Elle pourrait ainsi faire bénéficier la Municipalité de son expertise dans le cadre de ses attributions susmentionnées. Afin de pouvoir échanger plus largement, la Municipalité suggère que cette commission permanente compte au moins 9 membres.

Pour le surplus, à l'instar de ce qu'elle fait d'ores et déjà à l'endroit d'autres commissions, la Municipalité informerait régulièrement la Commission des affaires régionales et intercommunales de ses activités au sein des ententes, conseils et autres entités dont elle fait partie. Il en irait de même avec les projets en cours dans ce domaine.

Conclusion

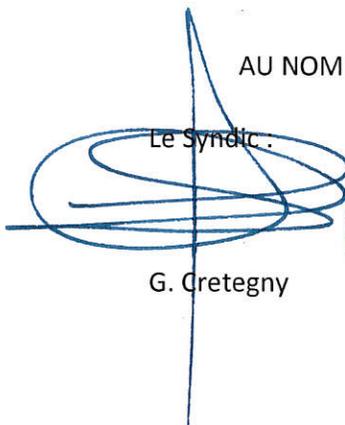
La Municipalité estime ainsi opportune et bienvenue la mise sur pied d'une telle commission. Pour cette dernière, il s'agirait d'une commission permanente du Conseil communal régie par le règlement du Conseil communal glandois. Le Conseil communal serait donc en charge de la constituer et de la gérer en vertu, notamment, de l'article 50 du règlement du Conseil communal. Dans la mesure où il s'agirait d'une commission permanente, le règlement du Conseil communal devrait être amendé par

le bureau du Conseil selon l'article 127 dudit règlement. Le Conseil communal choisirait également l'entrée en fonction de cette commission. En cas d'acceptation du postulat, la Municipalité proposera un préavis. Le bureau du Conseil sera consulté à cet effet.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



G. Creteigny



Le Secrétaire :



J. Niklaus